

NEWSLETTER

Sophie PANTEL, Députée de la Lozère - Serge Gayssot, suppléant

N°13

Pour rappel, si vous ne souhaitez plus recevoir la newsletter, vous pouvez vous [désinscrire en cliquant sur ce lien](#).

Édito

Chères Lozériennes, chers Lozériens,

+51 %.

C'est l'augmentation des bénéfices de TotalEnergies au premier trimestre 2026.

+41 %.

C'est l'augmentation du prix du litre de gazole depuis le début de l'année.

Ces deux chiffres disent tout de la situation que nous vivons aujourd'hui : une injustice profonde entre celles et ceux qui subissent la crise, et ceux qui en profitent.

Depuis le déclenchement du conflit entre les États-Unis et l'Iran, les prix des carburants ont fortement augmenté. Dans un territoire comme le nôtre, cette hausse frappe de plein fouet notre quotidien. En Lozère, la voiture n'est pas un luxe : c'est une nécessité pour aller travailler, se soigner, accompagner ses enfants ou soutenir ses proches.

Je pense notamment à celles et ceux dont le métier impose de parcourir de nombreux kilomètres : les infirmières et infirmiers à domicile, les auxiliaires de vie, les artisans, les taxis, les auto-écoles. Mais aussi à nos services publics et à nos collectivités, qui doivent faire face à des coûts toujours plus élevés.

Dans le même temps, certains grands groupes énergétiques voient leurs bénéfices exploser, tirant profit de cette situation exceptionnelle.

Cette réalité n'est pas acceptable.

C'est pourquoi, avec mes collègues nous avons déposé une proposition de loi visant à taxer les bénéfices exceptionnels liés aux crises.

Son objectif est clair : rétablir la justice. Faire en sorte que les entreprises qui réalisent des profits hors normes contribuent davantage, afin de soutenir celles et ceux qui en subissent les conséquences.

Nous proposons ainsi une contribution ciblée sur les grandes entreprises de l'énergie, fondée sur un mécanisme progressif. Seuls les superprofits sont concernés. Les petites et moyennes entreprises ne sont pas visées.

Cette mesure permettrait de dégager près de 2 milliards d'euros, notamment à partir des résultats de TotalEnergies, pour financer des aides concrètes en faveur du pouvoir d'achat, en particulier pour celles et ceux qui dépendent de leur véhicule au quotidien. Face à la hausse massive des prix des carburants, il faut des réponses à la hauteur. Il faut agir avec justice et responsabilité.

C'est le sens de mon engagement : défendre votre pouvoir d'achat, protéger nos territoires ruraux, et faire en sorte que chacun prenne sa part, en particulier dans les périodes de crise.

Je resterai pleinement mobilisée pour porter cette exigence à l'Assemblée nationale.

Bien à vous,
Sophie Pantel

[Voir la proposition de loi](#)

Le dossier - Spécial Sécurité Civile

Sécurité Civile

À la veille de l'été, période où les risques d'incendies et d'événements climatiques s'intensifient, il me paraît essentiel de rappeler nos préconisations pour renforcer notre sécurité civile et tendre vers une véritable souveraineté industrielle dans ce domaine stratégique, afin de garantir à notre pays des moyens d'intervention pleinement maîtrisés et adaptés aux défis à venir.

Nous sommes en revanche toujours dans l'attente d'un texte global, la grande famille des sapeurs pompiers ne veut pas d'une multitude de textes morcelés sans vision claire réaffirmant le soutien de l'Etat à notre modèle de sécurité civile.

Levée de fonds d'Hynaero pour la sécurité civile

Je me réjouis de l'annonce par Hynaero d'une levée de fonds de 117 millions d'euros pour le programme **Freight**.

Deux Canadair supplémentaires commandés : un signal fort pour notre sécurité civile

Dans le cadre du **PLF 2026**, l'AN a voté des crédits pour la commande de **deux Canadair supplémentaires**, financés

F100, avion amphibie bombardier d'eau de nouvelle génération.

Ce projet ambitieux **renforcera les moyens de lutte contre les incendies et participera à la protection des populations**, enjeu majeur pour nos territoires.

Je salue cette réussite industrielle française, qui met l'innovation au service de la sécurité civile et de l'intérêt général et qui permettra d'avoir un bombardier d'eau français au début de 2030.



[Voir le communiqué de presse](#)

Keplair Aviation

Cette société française travaille sur un bombardier d'eau issu de la modification d'un ATR72. Il s'agit d'un avion qui se pose pour le remplissage et qui n'écope pas. Cette société a aussi mobilisé des financements et signé des commandes. Cet avion sera complémentaire aux canadiens et aux fré gates.

Positive Aviation : une solution française stratégique pour la lutte contre les incendies

Je tiens également à saluer **Positive Aviation**, entreprise française basée à Toulouse, qui développe le programme **FF72**, un avion amphibie bombardier d'eau de nouvelle génération, destiné à succéder aux moyens actuels de lutte aérienne contre les incendies.

sur fonds propres, pour renforcer la flotte française de bombardiers d'eau. Cette décision intervient après les feux majeurs de l'été dernier et traduit une prise de conscience face à l'intensification du risque incendie. J'ai eu l'honneur d'être la corapporteuse spéciale du budget sécurité civile.

C'est **une avancée importante pour mieux protéger nos territoires, nos forêts et nos populations**. Alors que les besoins augmentent, investir dans des moyens aériens modernes et en nombre suffisant est indispensable.

Je resterai pleinement mobilisée pour que ces engagements se traduisent rapidement en livraisons effectives. Je poursuivrai mon engagement pour obtenir une **véritable souveraineté industrielle** en matière de sécurité civile.

Professionnels de santé des SDIS : une avancée importante pour les secours

La loi n° **2026-247 du 7 avril 2026** relative aux missions des professionnels de santé, vétérinaires, psychothérapeutes et psychologues des services d'incendie et de secours vient d'être adoptée définitivement.

Je m'en réjouis, car ce texte marque une **avancée concrète pour les services d'incendie et de secours**, en reconnaissant et en clarifiant pleinement le rôle essentiel des équipes de santé au sein des SDIS.

Cette loi consacre l'action des **médecins, infirmiers, pharmaciens, psychologues, psychothérapeutes et vétérinaires de sapeurs-pompiers**, en précisant leurs missions : **secours et soins d'urgence, prévention, médecine d'aptitude, soutien psychologique, expertise** ou encore gestion des risques sanitaires. Elle renforce également le travail en **équipes**

Issu de la transformation d'aéronefs existants, ce projet incarne une approche à la fois **innovante, pragmatique et souveraine**, en s'appuyant sur des technologies éprouvées pour renforcer nos capacités de sécurité civile.

Dans un contexte de multiplication des feux de forêts, notamment dans nos territoires, ce type d'initiative est essentiel pour garantir des moyens d'intervention efficaces, rapides et maîtrisés.

Sortie du plan d'actions pour les sapeurs-pompiers



La publication du **plan d'actions en faveur des sapeurs-pompiers volontaires** constitue une **avancée attendue et essentielle** pour notre sécurité civile.

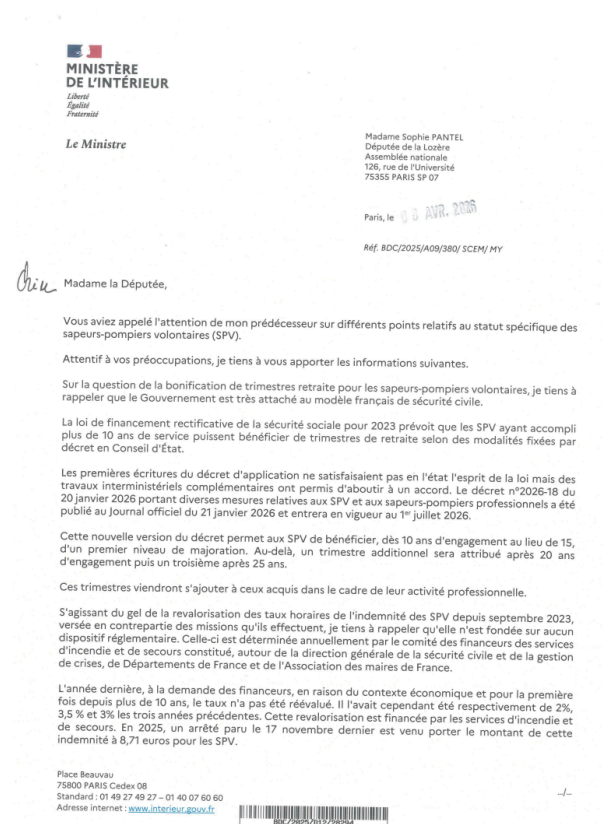
Je tiens à saluer ce travail qui reconnaît l'**engagement quotidien** de ces femmes et de ces hommes qui, partout sur nos territoires, assurent une **mission indispensable au service de la population**. Leur engagement mérite

pluridisciplinaires au sein des sous-directions santé.

Au-delà de la reconnaissance juridique, ce texte vient **sécuriser et valoriser des professionnels indispensables** au bon fonctionnement de nos services de secours, engagés au quotidien aux côtés des sapeurs-pompiers.

C'est une **avancée utile et structurante** pour mieux organiser leurs missions et renforcer l'efficacité globale de notre système de sécurité civile, au service de nos concitoyens.

Je salue la réponse du ministre de l'Intérieur en faveur des sapeurs-pompiers volontaires



À la suite de mon intervention sur plusieurs sujets relatifs au **statut des sapeurs-pompiers volontaires**, j'ai reçu un courrier du ministre de l'Intérieur apportant des réponses attendues sur des enjeux essentiels pour notre modèle de sécurité civile.

Je me félicite tout d'abord de la **mise en œuvre de la bonification de trimestres retraite** pour les sapeurs-pompiers volontaires. Dès **10 années**

des **réponses concrètes**, à la hauteur de leur dévouement.

Je me félicite également de constater qu'un **certain nombre de mesures** inscrites dans ce plan sont directement **issues des travaux de notre groupe d'étude de l'Assemblée nationale "sécurité civile"**. Cela démontre l'importance du **dialogue engagé avec l'Etat et les acteurs de terrain** et la pertinence de celui-ci.

Ce plan va dans le bon sens : il contribue à **renforcer l'attractivité du volontariat**, à **améliorer la reconnaissance de cet engagement** et à **consolider notre modèle de sécurité civile**, qui repose largement sur ces acteurs essentiels.

Je continuerai à être **pleinement mobilisée** pour suivre sa mise en œuvre et pour porter de **nouvelles avancées au service de nos sapeurs-pompiers volontaires**.

[Voir le plan d'actions](#)

d'engagement, un premier niveau de majoration sera désormais accordé, avec des trimestres supplémentaires après **20 ans puis 25 ans de service**. Il s'agit d'une première étape, une **reconnaissance concrète de leur engagement au service de tous**.

Le ministre confirme également l'importance de la **nouvelle prestation de fidélisation et de reconnaissance**, dispositif central pour valoriser la durée d'engagement des volontaires. Il réaffirme clairement qu'il **n'est pas question de remettre en cause ce mécanisme**, indispensable pour fidéliser les effectifs.


Ce courrier rappelle aussi la place majeure des sapeurs-pompiers volontaires dans notre pays : ils représentent **78 % des effectifs**, assurent **65 % du temps opérationnel** et permettent une présence de secours essentielle, notamment dans nos **territoires ruraux**.


Enfin, le Gouvernement indique sa volonté de **protéger durablement le volontariat** face aux risques juridiques liés au droit européen, afin de préserver ce modèle unique auquel nos territoires sont profondément attachés.

Je resterai pleinement mobilisée pour défendre la **reconnaissance, l'attractivité et l'avenir de nos sapeurs-pompiers volontaires**, indispensables à la sécurité de nos concitoyens.

[Voir le courrier](#)

Dossiers d'actualité

 **Le rail, un levier stratégique pour l'avenir de la Lozère**

 **Infrastructures ferroviaires en Lozère : la réponse de Jean Castex**

Suite à ma sollicitation sur l'avenir des infrastructures ferroviaires en Lozère,



Le transport ferroviaire constitue un outil essentiel d'aménagement du territoire, en particulier pour un département rural comme la Lozère. Depuis longtemps, je me mobilise pour **défendre et préserver nos dessertes**, notamment les lignes d'équilibre du territoire et le « H Lozérien ».

J'ai régulièrement alerté les responsables de la SNCF sur la situation du réseau : **infrastructures vieillissantes, matériel parfois obsolète et offre insuffisante** pour constituer une véritable alternative à la voiture. La venue de **Jean Castex à Saint-Chély-d'Apcher, à l'occasion de la visite du site ArcelorMittal**, a permis de rappeler ces enjeux essentiels pour notre territoire.

Grâce au soutien de la Région Occitanie et de l'État, des travaux d'urgence ont pu être engagés. Mais l'enjeu reste clair : **investir durablement pour moderniser et sécuriser les lignes de l'Aubrac et des Cévennes**.

Je porte également le projet de retour du train de nuit jusqu'à Marvejols, dans le cadre d'une desserte tri-branche (Aurillac – Millau via Marvejols, et Alès via

Jean Castex m'a répondu en détaillant la situation du réseau et les perspectives d'investissements.

Il confirme que **les lignes du "H lozérien" ont déjà fait l'objet d'investissements importants**, avec environ **90 M€ sur le Cévenol, plus de 100 M€ sur l'Aubrac et 34,5 M€ sur le Translozérien** depuis 2018. Plusieurs travaux de sécurisation et de maintenance sont en cours ou programmés.

Il alerte toutefois sur la situation du Translozérien, dont la régénération est **suspendue dans l'attente d'un accord global de financement pour l'ensemble du réseau ferroviaire lozérien**. Une mission est actuellement en cours sous l'autorité du préfet François Philizot afin de construire ce cadre financier.

Concernant les perspectives de desserte, il précise qu'à ce stade **aucune décision n'a été prise par l'État pour la relance d'un train de nuit en Lozère**, la question relevant directement de l'autorité organisatrice des trains d'équilibre du territoire, assurés par SNCF Voyageurs Intercités.

Enfin, il souligne que ces sujets restent suivis au niveau national, mais que **la pérennité et l'avenir du réseau dépendront d'un accord de financement global et stabilisé** pour garantir son maintien à long terme.

J'ai d'ailleurs réécrit au Ministre des Transports sur l'ensemble de ces sujets.

[Lire le courrier](#)

RN88 - Contournement de Langogne : des garanties attendues sur le calendrier des travaux

J'ai interpellé à plusieurs reprises le Gouvernement au sujet du projet de contournement de Langogne sur la **RN88**, axe structurant essentiel pour le

Langogne). Un groupe de travail et un colloque sur les trains de nuit ont été lancés pour faire avancer ce projet.

Le développement du rail est aussi un choix écologique et économique. La **décarbonation des transports passe par un investissement massif dans le ferroviaire**. En Lozère, nous sommes engagés dans cette transition, notamment aux côtés d'ArcelorMittal, avec :

- le travail sur l'hydrogène via Lozère Développement et le partenariat avec Genvia pour un mix énergétique innovant
- le projet de plateforme multimodale pour renforcer le fret ferroviaire

Le développement du fret ferroviaire permettrait d'éviter jusqu'à **1 700 camions sur nos routes**.

Enfin, le maintien et le développement du rail conditionnent directement l'avenir de nos entreprises et de nos emplois industriels, notamment à ArcelorMittal Saint-Chély-d'Apcher. Cette visite rappelle la nécessité de **garantir un service ferroviaire fiable et ambitieux au service des habitants et des scolaires**, et de préparer l'avenir des mobilités en Lozère.

J'ai soutenu le renforcement du droit de visite dans les lieux de privation de liberté

J'ai soutenu à l'Assemblée nationale la **proposition de loi portée par des sénatrices et sénateurs socialistes visant à mieux garantir le droit de visite des parlementaires et des bâtonniers dans les lieux de privation de liberté**.

Ce texte fait suite à une décision du Conseil constitutionnel, en étendant ce droit aux geôles et dépôts des juridictions judiciaires, où des personnes peuvent

désenclaver de la Lozère et la vie quotidienne des habitants.

Ce projet, attendu de longue date par les élus, les usagers et les acteurs économiques locaux, a franchi une étape importante avec la **déclaration d'utilité publique prononcée en mars 2024**. Toutefois, des incertitudes persistent quant au **phasage des travaux** et au calendrier de réalisation.

J'ai notamment alerté sur le fait que le démarrage envisagé par la section nord soulève des interrogations, en particulier au regard des enjeux environnementaux et du risque inondation. À l'inverse, un lancement par la section sud apparaît plus pertinent à plusieurs titres : **tranche fonctionnelle autonome, impact environnemental plus limité, meilleure acceptabilité locale, et bénéfices rapides pour la desserte de la zone des Choisinets et la circulation en centre-ville de Langogne**. Je regrette d'ailleurs que l'échelon départemental ait validé le commencement par le nord.

Dans ce contexte, j'ai demandé au Gouvernement s'il entendait **réexaminer le séquençage des travaux**, notamment à la lumière des évolutions législatives en cours sur les infrastructures de transport, et quelles garanties peuvent être apportées sur le **calendrier global de réalisation** de ce contournement indispensable à la sécurité, à la qualité de vie des riverains et au développement du territoire.

Prisons : je défends des conditions dignes

La situation des établissements pénitentiaires en France devient de plus en plus préoccupante : **surpopulation carcérale, manque d'effectifs, bâtiments vieillissants et conditions de travail dégradées pour les**

être retenues dans l'attente de leur présentation à un magistrat.

Le droit de visite constitue une garantie démocratique essentielle. Il permet de veiller au respect des droits fondamentaux et à la dignité des personnes concernées.

Renforcé en commission, ce texte améliore également les conditions d'exercice de ce contrôle.

Motion de censure constructive : une piste pour stabiliser nos institutions

J'ai écrit au **Président de la République** pour proposer une réflexion sur l'introduction en France d'une **motion de censure constructive**, face à l'instabilité gouvernementale actuelle.

Je propose que toute censure du Gouvernement soit accompagnée de la désignation d'un successeur, comme cela existe déjà en Allemagne ou en Espagne, afin de renforcer la stabilité et la responsabilité parlementaire.

Le directeur de cabinet du Président m'a répondu avoir pris bonne note de cette proposition et de ma disponibilité pour poursuivre les échanges.

personnels. Ces difficultés touchent aussi notre territoire.

À **Mende**, la maison d'arrêt connaît plusieurs tensions : manque de personnel d'encadrement, surpopulation même si c'est moins que d'autres établissements, et dégradation progressive des infrastructures malgré les travaux entrepris.

En **septembre dernier**, j'ai visité la maison d'arrêt de Mende afin d'échanger avec les équipes et de constater la réalité du fonctionnement de cet établissement essentiel pour notre département. Cette visite m'avait déjà permis de mesurer les besoins en matière de moyens humains et matériels.

Je veux redire que **la prison est un lieu de privation de liberté, jamais un lieu d'indignité.** Défendre la sécurité, la justice et la réinsertion suppose aussi de garantir des conditions de détention respectueuses et de donner aux personnels les moyens d'exercer leur mission.

Je resterai pleinement mobilisée pour défendre les établissements pénitentiaires, **et en particulier la maison d'arrêt de Mende**, afin que des réponses concrètes soient apportées rapidement.

Thermalisme : une évaluation par la HAS pour consolider l'avenir du secteur

Le cabinet de la **Ministre de la Santé a saisi la Haute Autorité de Santé (HAS) afin d'engager une évaluation des cures thermales.**

Il s'agit d'une étape importante et structurante pour l'avenir du thermalisme en France, un secteur essentiel pour de nombreux territoires et pour la prise en charge de nombreux patients.

Autorité indépendante, **la HAS est chargée d'évaluer le service médical**

Madame Sophie PANTEL
Députée de la Lozère
ASSEMBLÉE NATIONALE
126 RUE DE L'UNIVERSITÉ
75355 PARIS SP 07

Paris, le 19 MARS 2026

Madame la députée,

Le Président de la République a bien reçu la lettre que vous lui avez adressée, par laquelle vous lui faites part de votre proposition d'introduire à l'article 49 de la Constitution la notion de « motion de censure constructive ».

Le Chef de l'État m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer qu'il en a bien pris connaissance.

Aussi, soyez certaine qu'il a été pris bonne note de vos réflexions et de votre disponibilité pour échanger à cet égard.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes hommages.

Georges-François LECLERC



Dépôt d'une proposition de résolution sur le lipœdème

ASSEMBLÉE NATIONALE
XVII^e LÉGISLATURE

Proposition de résolution
au titre de l'article 34-1
de la Constitution
n° 2641

Améliorer la reconnaissance et la prise en charge du lipœdème par l'Etat français

AVRIL 2026

Sophie Pantel
Députée

DOCUMENTS LÉGISLATIFS
www.assemblee-nationale.fr

Après une rencontre avec le ministère de la santé et plusieurs rendez-vous avec des lozériens concernés, j'ai déposé à l'Assemblée nationale une proposition de résolution visant à améliorer la

rendu des pratiques de santé. Ses avis conditionnent notamment la reconnaissance et le remboursement des soins. Dans ce cadre, le thermalisme fera l'objet d'un examen approfondi de son efficacité à partir des données scientifiques disponibles.

Ce travail comprendra une analyse rigoureuse des études existantes, un état des lieux des pratiques, ainsi qu'une prise en compte des différentes indications et profils de patients, avec l'appui d'experts indépendants.

Cette démarche, exigeante et de long terme, permettra d'apporter une évaluation consolidée et objective de la médecine thermique.

Je serai aussi vigilante avec mes collègues pour que ce soit une opportunité pour clarifier et sécuriser l'avenir du thermalisme sur des bases scientifiques solides et non pas l'inverse.

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre Paris, le 16 AVR. 2026

Nos Réf. : D-26-008113 / DDC-DREG-CP / CAB ANVA
Vos Réf. : votre courrier AM/C/2025/120 du 8 décembre 2025

Madame la Députée,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la prise en charge des cures thermales par l'Assurance maladie et je vous en remercie. Vous soulignez également la place de la station thermale de Bagnols-les-Bains dans l'histoire du thermalisme français.

J'ai pris connaissance avec intérêt de vos observations sur les enjeux propres à votre département et aux territoires ruraux.

La question de la place de la médecine thermique dans notre système de santé fait l'objet d'un suivi attentif par le Gouvernement. C'est pourquoi, je n'ai pas manqué de transmettre votre courrier au Directeur de la sécurité sociale, en charge de ce dossier au sein de mon ministère. Vos réflexions viendront alimenter utilement les discussions en cours sur ce sujet.

Sachez par ailleurs que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 ne prévoit pas de mesures de déremboursement des cures thermales. J'ai toutefois saisi la Haute autorité de santé (HAS) afin d'évaluer le service médical rendu par les cures, ainsi que je m'y étais engagée lors des débats concernant le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2026.

Enfin, je peux vous assurer que je mesure pleinement, outre les enjeux de santé publique, ceux d'aménagement du territoire et de maintien de l'activité économique, notamment dans les territoires ruraux tels que vous les évoquez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, l'expression de ma considération distinguée.

Stéphanie RIST

Madame Sophie PANTEL
Députée de la Lozère
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Adresse postale
14 Avenue Daumesnil
75008 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et intervient dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse droits-liberte@solidarites-sociales.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://www.numerovertout.com/les-droits> et <https://solidarites-sociales.fr/les-droits>



Revalorisation des aides sociales au 1er avril

reconnaissance et la prise en charge du lipœdème en France.

Cette pathologie chronique toucherait près d'**une femme sur dix** et reste encore largement **méconnue et sous-diagnostiquée**, malgré des conséquences importantes : douleurs, gêne fonctionnelle et impact psychologique et social.

Aujourd'hui, les patientes ne bénéficient d'aucune **prise en charge spécifique par l'Assurance maladie**, y compris pour des soins à visée thérapeutique.

Cette initiative vise à **mieux diagnostiquer, mieux reconnaître et mieux prendre en charge** le lipœdème, afin d'améliorer concrètement le parcours de soins des patientes.

DCRTP : j'ai relancé Bercy pour défendre les communes

Face aux inquiétudes de nombreux maires à la réception de leur notification de recettes, j'ai de nouveau saisi le ministère de l'Économie et des Finances concernant la **baisse importante de la DCRTP** prévue par la loi de finances 2026.

Pour de nombreuses communes, cette décision représente **des pertes financières majeures**, avec des conséquences directes sur les budgets locaux et les capacités d'investissement. Créée pour compenser la suppression de la taxe professionnelle, cette dotation constituait un équilibre essentiel pour beaucoup de collectivités. Sa diminution brutale soulève aujourd'hui de nombreuses interrogations.

J'ai donc demandé **des clarifications sur les montants réellement appliqués** et des garanties pour les communes les plus fragilisées.

À l'heure où l'on sollicite toujours plus les collectivités, **il n'est pas acceptable d'affaiblir leurs moyens d'action**. Je

Au 1er avril, plusieurs aides sociales bénéficient d'une revalorisation afin de préserver le pouvoir d'achat des Français face à l'évolution du coût de la vie.

Le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation aux adultes handicapés (AAH), l'aide personnalisée au logement (APL) ainsi que les allocations familiales augmentent de 0,9 %, conformément à l'inflation moyenne constatée en 2025.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2026 prévoit également **une hausse de la prime d'activité**, revalorisée en moyenne de 50 euros par mois et par bénéficiaire.

Je me réjouis de ces mesures concrètes, qui soutiennent les ménages les plus modestes et renforcent la justice sociale.

PJL fraudes : je défends une lutte efficace et équilibrée

Je suis évidemment favorable à la lutte contre toutes les fraudes.

Mais je refuse une lecture biaisée du sujet : l'essentiel de la fraude est **fiscale et organisée**, pas sociale. Elle touche surtout les grandes entreprises, les hauts patrimoines, les cotisations sociales et des mécanismes complexes d'évasion, parfois structurés en réseaux.

Les ordres de grandeur sont clairs : la fraude aux prestations sociales est estimée à environ **2 milliards d'euros**, quand la fraude fiscale atteint **80 à 100 milliards d'euros**.

Or, le texte issu des débats est déséquilibré. Il renforce surtout les contrôles sur la fraude sociale, tout en restant insuffisant sur la fraude fiscale et les grandes fraudes organisées. Certains amendements adoptés posent aussi des questions de **respect des libertés publiques**.

resterai pleinement mobilisée sur ce sujet.

La Lozère à l'honneur dans la 29^e édition du Parlement des enfants

J'ai eu l'honneur de siéger au **jury national du Parlement des enfants**, aux côtés de députés, de représentants de l'Éducation nationale et de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Organisée par l'Assemblée nationale, cette opération pédagogique permet aux élèves de **CM2 et de 6^e de découvrir concrètement le rôle du législateur en rédigeant, avec leurs enseignants, une proposition de loi**. Une belle manière de sensibiliser les plus jeunes au débat démocratique, à l'engagement citoyen et au fonctionnement de nos institutions.

Pour cette 29^e édition, le thème retenu portait sur **la protection des mineurs face aux dangers des réseaux sociaux**. Un sujet majeur, sur lequel les élèves ont démontré beaucoup de sérieux, de réflexion et de créativité.

Le jury national avait pour mission de sélectionner 18 propositions de loi parmi celles retenues dans chaque académie, avant un vote final des classes participantes.

Je tiens à saluer la belle réussite lozérienne : la **proposition de loi portée par la classe de 6^e du Collège Henri Gamala au Collet-de-Dèze a été retenue lors de la sélection académique**. Une reconnaissance qui illustre l'implication de nos élèves et de leurs enseignants.

Félicitations à l'ensemble des participants pour la qualité de leur travail et leur engagement au service de la citoyenneté.

[En savoir plus](#)

Je regrette qu'un sujet qui aurait dû faire l'objet d'un **consensus républicain** dérive vers un texte incomplet et déséquilibré.

Loi de programmation militaire : préparer l'avenir de notre défense

Avec les guerres en Ukraine, les tensions au Proche et Moyen-Orient, ou encore le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis, les enjeux de défense sont redevenus centraux pour la France et pour l'Union européenne.

Dans ce contexte, le Gouvernement présente une **révision de la loi de programmation militaire** comme une **accélération budgétaire**. Mais cette actualisation ne constitue pas la transformation stratégique dont notre pays a besoin. Elle ajoute des milliards, sans revoir en profondeur notre modèle d'armée, nos capacités ni nos priorités.

Or les conflits récents ont profondément changé la guerre : montée en puissance des drones, guerre électronique, cyberattaques, besoin de stocks de munitions, souveraineté industrielle. Continuer avec des ajustements successifs ne suffira pas.

Nous défendons une autre approche : **une stratégie globale et cohérente**. Cela suppose de renforcer l'indépendance de la France, de réduire nos dépendances militaires extérieures, notamment sur les munitions, le spatial ou certaines technologies critiques, et de bâtir une défense européenne complémentaire.

Défendre la nation, ce n'est pas seulement acheter du matériel : c'est aussi protéger la continuité des services publics, de la vie démocratique et du pouvoir d'achat face aux crises internationales et aux menaces hybrides. Enfin, dans une période budgétaire exigeante, **la transparence est**

LES Matinales DES MAIRES

UN TEMPS D'ÉCHANGE, D'ÉCOUTE ET D'ACTION ENSEMBLE, POUR NOS COMMUNES

- UN PETIT-DÉJEUNER OFFERT**
Pour bien commencer la journée, dans un cadre convivial.
- UN FORMAT COURT**
Un moment privilégié pour échanger sur vos priorités et vos réalités.
- UN MOMENT D'ÉCHANGE PRIVILÉGIÉ**
Votre parole compte. Vos enjeux sont ma priorité.
- À VOS CÔTÉS, TOUT AU LONG DU MANDAT**
Un point annuel pour avancer ensemble et faire remonter vos besoins.

RENCONTRONS-NOUS PRÈS DE CHEZ VOUS !
en mai, juin et septembre 2026
Dates et lieux communiqués prochainement

- Le rôle du député pour les communes
- Le point législatif
- Nos contacts et permanences

Parce que vos communes font vivre la Lozère, continuons d'agir ensemble pour les Lozériennes et les Lozériens.

19 allée Piencourt 48000 Mende | 04 66 32 53 93 | charlotte.chalell@cclb-an.fr
Sophie PANTEL, votre députée

En mai, début juin et en septembre 2026, j'organise les **Matinales des maires** à destination des élus de la Lozère, nouveaux comme anciens.

Autour d'un petit-déjeuner, nous partagerons un **temps simple d'échanges et d'écoute**, au plus près des réalités des communes.

L'occasion de parler concrètement des sujets du quotidien : finances locales, santé, école, services publics ou encore ruralité, et surtout de donner la parole à chacun.

Au plaisir de vous retrouver lors de ces rencontres dans vos territoires.

Nouvelle-Calédonie : je défends le consensus et le dialogue

Les député-es socialistes et apparentés ont rejeté le projet de loi constitutionnelle relatif à la Nouvelle-Calédonie.

Je considère qu'il n'y aura pas de **solution durable** sans accord **consensuel** entre toutes les forces politiques calédoniennes, dans la continuité des accords de **Matignon (1988)** et de **Nouméa (1998)**.

indispensable. Les Français ont le droit de savoir quels efforts leur sont demandés, **pourquoi**, et avec quels résultats. J'ai voté le budget supplémentaire pour la défense.

Proche et Moyen-Orient : une situation internationale extrêmement préoccupante

Dans le cadre du débat organisé à l'Assemblée nationale au titre de l'article 50-1 de la Constitution sur la situation au Proche et au Moyen-Orient, mon groupe a rappelé la gravité de la situation actuelle.

Nous faisons le constat d'une **escalade militaire inquiétante** et d'un **risque réel d'extension du conflit**, avec des conséquences majeures pour les populations civiles et la stabilité régionale. Les tensions en cours contribuent également à des déséquilibres économiques et énergétiques à l'échelle internationale. Mon groupe insiste sur la nécessité de rester fermement attachés au **respect du droit international**, à la protection des civils et à la recherche d'une **désescalade rapide par la voie diplomatique**.

Dans ce contexte, la France doit continuer à défendre une ligne claire : **éviter tout engrenage militaire et privilégier le multilatéralisme et la paix**.

Ce texte laisse trop de **zones d'ombre**, notamment sur les **compétences régaliennes**, les risques d'**hyper-provincialisation** et les garanties du droit à l'**autodétermination**. Il prévoit aussi un **quatrième report des élections provinciales** par la Constitution, ce qui constitue un précédent préoccupant.

J'ai donc soutenu sa **motion de rejet** et appelé le Gouvernement à relancer le **dialogue** dans un cadre impartial.

Après les élections provinciales, une nouvelle séquence devra permettre de construire un accord **durable et partagé**.

Comme le rappelait Lionel Jospin, il faut toujours « renouer avec le désir de **concorde** et la recherche de **consensus** ».

Niche parlementaire du groupe Horizons

Jeudi 9 avril 2026, l'Assemblée nationale a examiné plusieurs propositions de loi inscrites à l'ordre du jour par le **groupe Horizons**, conformément à l'article 48 du Règlement de l'Assemblée nationale.

Information sur l'adoption de la proposition de loi visant à encadrer les regroupements pédagogiques intercommunaux afin de garantir l'égalité d'accès à l'école en milieu rural.

Malgré un titre "aguicheur", cette proposition de loi ne renforce pas l'école en milieu rural car elle autorisera au bout de la navette parlementaire des **regroupements pédagogiques intercommunautaires**. Ce texte dit vouloir sécuriser juridiquement ces regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) en fixant les principaux éléments des conventions constitutives des RPI, en alignant le régime juridique des RPI conventionnels sur celui des regroupements adossés aux établissements publics à caractère intercommunal, en améliorant la représentation, dans les conseils d'école, des communes dépourvues de toute école implantée sur leur territoire et en encadrant les opérations de dissolution des RPI conventionnels et de retrait unilatéral d'une commune dudit regroupement.

La commission avait introduit un avis du directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) préalablement à la délibération du conseil municipal approuvant la convention, et simplifié les mentions obligatoires de la convention constitutive. Elle a également inséré des articles additionnels inscrivant des

dispositions de la proposition de loi dans des dispositions législatives codifiées existantes et précisant les conditions de son entrée en vigueur.

Les dernières questions écrites déposées

- Voirie : [projet de contournement de Langogne - RN88](#)
- Economie sociale et solidaire : [conséquences de l'assujettissement à la taxe d'apprentissage](#)
- Retraite : [réforme du cumul emploi-retraite](#)
- Energie et carburants : [hausse du prix du carburant et soutien aux habitants des territoires ruraux](#)
- Agriculture : [alerte sur la hausse brutale du gazole non routier \(GNR\)](#)
- Montagne : [perspectives d'évolution du dispositif de secours en montagne](#)

[Retrouvez mes questions posées](#)

Cosignatures de PPL

- Proposition de loi visant à permettre la prise en charge par l'Assurance maladie des dispositifs médicaux remis en bon état d'usage (orthèses, attelles, aides techniques), afin d'encadrer leur réemploi en garantissant sécurité, performance et traçabilité. Elle prévoit leur intégration dans la liste des produits remboursables et vise à développer une filière de réutilisation contribuant à la réduction des dépenses de santé, à la limitation des déchets et à une meilleure accessibilité des dispositifs pour les patients.
- Proposition de loi pour une montagne vivante et souveraine. Cette proposition de loi vise à adapter les politiques publiques aux spécificités des territoires de montagne et à renforcer leur rôle dans la souveraineté nationale. Elle prévoit un meilleur accès aux services essentiels (éducation, santé, eau), un soutien à l'agriculture et à la filière bois de montagne, la promotion des sports de nature, et la solidarité entre territoires amont et aval, pour garantir un développement durable et résilient des massifs.
- **Proposition de loi relative à la reconnaissance de la création sonore**. Cette proposition de loi vise à adapter le droit d'auteur aux nouveaux usages liés à l'essor des podcasts, des plateformes audio et des contenus sonores numériques. Elle reconnaît enfin l'œuvre sonore dans le code de la propriété intellectuelle, afin de mieux protéger les créateurs, clarifier les droits et obligations des différents acteurs du secteur, et soutenir la diversité culturelle française. Elle prévoit également un cadre juridique renforcé pour les contrats de production et une meilleure prise en compte des services sonores non linéaires.

- Proposition de loi visant à rétablir le scrutin majoritaire plurinominal avec panachage pour les communes de moins de 1 000 habitants, afin de permettre aux électeurs une plus grande liberté de choix et de renforcer la vitalité de la démocratie locale suite aux dernières élections qui ont montré qu'il y avait une seule liste.

J'ai cosigné ce texte, ayant moi-même, en amont de l'adoption de la réforme instaurant le scrutin de liste, consulté les élus afin de recueillir leur position. En Lozère, les retours étaient majoritairement favorables, à plus de 65 %. Toutefois, à la suite des dernières élections municipales, un certain nombre d'électeurs ont exprimé le sentiment de ne pas disposer d'un choix suffisamment large faute de listes. C'est pourquoi j'ai souhaité soutenir ce texte, qui propose de revenir au système antérieur pour les communes de moins de 1 000 habitants.

- Proposition de loi visant à protéger les animaux d'élevage de plein air contre la prédation du loup, en renforçant les moyens d'action des éleveurs et en adaptant le cadre juridique de gestion de la faune sauvage. Elle prévoit notamment de faciliter les opérations d'effarouchement et de prélèvement des prédateurs, d'assouplir les règles d'intervention en cas de menace sur les troupeaux, de fixer un seuil de viabilité du loup conditionnant les modalités d'action, et de renforcer les indemnisations et aides aux éleveurs. L'objectif affiché est de permettre la protection effective des troupeaux tout en répondant aux enjeux du pastoralisme et de la vie des territoires ruraux. La semaine du 18 mai sera aussi examiné le PJA urgence agricole pour lequel j'ai déposé de nombreux amendements, notamment par rapport à la prédation.
- Proposition de loi visant à renforcer le cadre pénal de lutte contre la cyberpédocriminalité et à mieux protéger les mineurs en ligne. Elle crée notamment une infraction spécifique sanctionnant la production, la diffusion et la mise à disposition de contenus pédocriminels, y compris générés par intelligence artificielle, renforce les moyens d'enquête et de procédure dans les affaires de criminalité sexuelle en ligne, encadre les déplacements des personnes condamnées pour prévenir la récidive transfrontalière, et étend la responsabilité pénale aux administrateurs et modérateurs de groupes en ligne facilitant la diffusion de tels contenus.
- Proposition de loi visant à rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur les emballages et les publicités des produits alimentaires, afin de renforcer la prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation et d'améliorer l'information des consommateurs. Elle s'appuie sur un large consensus scientifique et sociétal sur l'efficacité de cet outil de santé publique. J'ai cosigné ce texte, tout en veillant à la prise en compte des produits sous appellation d'origine protégée (AOP), indication géographique protégée (IGP) et appellation d'origine contrôlée (AOC), qui sont exclus du dispositif.
- Proposition de loi visant à rendre imprescriptibles les crimes les plus graves commis sur les mineurs, notamment les crimes sexuels, les actes de torture et de barbarie, les enlèvements et séquestrations ainsi que la traite aggravée. Elle s'appuie sur les travaux de la Délégation aux droits des enfants et de la CIIVISE, ainsi que sur le constat de la gravité et de la spécificité des violences subies pendant l'enfance et de leurs révélations souvent très tardives.

- Proposition de loi visant à instaurer une contribution exceptionnelle de solidarité sur les superprofits des entreprises pétro-gazières pour les exercices 2026 à 2028, afin de mieux mettre à contribution les profits exceptionnels du secteur de l'énergie dans un contexte de crise et de hausse des prix. Elle prévoit une taxation renforcée des rentes réalisées par les acteurs de la chaîne des énergies fossiles, avec un taux porté à 66 %, tout en encadrant strictement son périmètre et son assiette pour en garantir l'efficacité.
 - Proposition de résolution invitant le Gouvernement à faire de la scolarisation des enfants en situation de handicap la grande cause nationale 2027, afin de garantir une application effective du droit à l'éducation pour tous. Elle part du constat que de nombreux enfants bénéficient de décisions des MDPH (accompagnement par AESH, orientation en ULIS ou en IME), sans que ces droits soient pleinement mis en œuvre, et vise à renforcer l'effectivité de leur scolarisation en milieu ordinaire ou adapté.
-

Tribunes et courriers signés

- Tribune cosignée pour lutter contre les violences envers les femmes et les enfants, il faut une stratégie globale soutenue par des moyens suffisants
À l'occasion du 8 mars, j'ai cosigné une tribune appelant à l'inscription rapide à l'ordre du jour du Parlement de la **proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants**.
Face à l'ampleur de ces violences, il est urgent de renforcer la prévention, la protection des victimes, l'accompagnement, ainsi que les moyens donnés à la justice et aux forces de l'ordre. Cette mobilisation transpartisane rassemble de nombreux parlementaires, associations et organisations syndicales autour d'un même objectif : faire de cette lutte une priorité nationale.
- Courrier cosigné appelant la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées à assurer la mise en œuvre effective de dispositions adoptées dans les lois de financement de la Sécurité sociale, essentielles au renforcement de la souveraineté sanitaire et industrielle. Il s'agit notamment de l'intégration d'un critère de territorialité dans la clause de sauvegarde et de la prise en compte de l'empreinte territoriale dans la tarification des produits de santé, aujourd'hui insuffisamment appliquées, malgré leurs enjeux pour la production et l'ancrage des laboratoires en France.
- Courrier cosigné appelant la Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées à intervenir en urgence sur la situation des infirmières salariées de l'association Asalée, dont les salaires sont suspendus depuis plusieurs semaines dans un contexte de conflit avec l'Assurance maladie pouvant fragiliser la continuité de leur activité. Il alerte sur les conséquences concrètes pour les soignants comme pour les patients, et demande que soient étudiées rapidement toutes les solutions permettant à la fois le versement des salaires et la continuité de la prise en charge, dans un modèle reconnu pour son efficacité en matière d'accès aux soins.

- Courrier cosigné appelant la Ministre de la Santé, du Travail, des Solidarités et des Familles à soutenir la création d'un diplôme d'État infirmier de soins spécialisés en psychiatrie. Il souligne les besoins croissants en santé mentale, le manque de formation spécifique des soignants exerçant en psychiatrie, ainsi que la nécessité de renforcer l'attractivité du secteur. Ce courrier demande que soit engagée rapidement une réflexion sur la mise en place de cette spécialisation, afin d'améliorer durablement la qualité et la continuité des soins psychiatriques.

Actualité en Lozère



26 avril 2026

Journée nationale du souvenir de la déportation à Mende et Florac



25 avril 2026

Assemblée Générale de Générations Mouvement



17 avril 2026

Accueil républicain des maires : participation à la réunion institutionnelle



17 avril 2026

25 ans de la collecte des déchets plastiques agricoles



11 avril 2026

Assemblée Générale de la Fédération départementale des chasseurs



11 avril 2026

Cocurès : la Lozerette fête ses 100 ans



10 avril 2026

Assemblée Générale du Réel



10 avril 2026

Ouverture du salon de l'habitat à Mende



8 avril 2026

Arcelor Mittal : le rail, un enjeu d'avenir pour la Lozère



8 avril 2026

Le Malzieu-Ville : à l'écoute des projets portés par les élus



8 avril 2026

Le Malzieu : visite des nouveaux locaux de Duo Lozère



3 avril 2026

Passation de commandement au SDIS



21 mars 2026

43ème foire de Langogne



27 mars 2026

Assemblée générale des Jeunes Agriculteurs



23 mars 2026

Visite de la maison d'accueil des familles de détenus



21 mars 2026

43ème foire de Langogne



20 mars 2026

Ouverture festival "Vues du Québec" 17ème édition



19 mars 2026

Cérémonie à Marvejols :
hommage aux victimes de
la guerre d'Algérie



19 mars 2026

Cérémonie à Mende :
hommage aux victimes de
la guerre d'Algérie



16 mars 2026

Auroux : échanges autour
des projets communaux

[Voir toute l'actualité en Lozère](#)

Actualité à Paris



29 avril 2026

Révision de la loi
Montagne



28 avril 2026

En commission pour la loi
Montagne et le PJA
urgence agricole



15 avril 2026

Jury au parlement des
enfants



14 avril 2026

Cécile Kohler et Jacques
Paris de retour à
l'Assemblée nationale



2 avril 2026

Rencontre avec
l'ambassadeur du
Vietnam



31 mars 2026

Installation de la boutique
Tuffery à Paris

[Voir toute l'actualité à Paris](#)

**Sophie Pantel, Députée de la Lozère - Serge
Gayssot, suppléant**

19 allée Piencourt, 48000, Mende

Site web : sophiepantel48.fr - [Contact](#)

Photos : Sophie Pantel - Canva

Suivez moi sur Facebook



Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous
êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)